

CR CONSEIL MUNICIPAL du 27/07/2018

Présents :

Yannick BAUGUIL – Didier BEL – Bernard BESSET (1^{er} Adjoint au Maire) – Magali BOCCARD – Gabriel ESPIE (Maire) – Jérôme FRAYSSE – Paul GIL – Nicolas MARRE – Sophie REY (4^{ème} Adjoint au Maire) – Aurélien RIPEPI (3^{ème} Adjoint au Maire) – Romain SUDRES

Absent excusé :

Alexis CANITROT (2^{ème} Adjoint au Maire) – Jean-Louis GREZES-BESSET – Benoît MOLINIE – Julie SOULIE

Procurations pour prise de délibération lors de la présente séance du conseil :

- Alexis CANITROT donne procuration et pouvoir de décision à Aurélien RIPEPI
- Jean-Louis GREZES-BESSET donne procuration et pouvoir de décision à Gabriel ESPIE
- Benoît MOLINIE donne procuration et pouvoir de décision à Romain SUDRES
- Julie SOULIE donne procuration et pouvoir de décision à Bernard BESSET

⇒ Il y aura donc 15 votants sur 15 élus

Secrétaire de séance : Aurélien RIPEPI

1- Approbation du C.R. de la présente réunion

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- CONSEIL

2-01- Lotissement « Le Suquet »

Afin d'introduire le débat, Monsieur le Maire procède à la lecture des différents points relatifs au lotissement « Le Suquet » portés sur le compte-rendu du précédent conseil municipal.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire présente aux conseillers, le plan de Masse du futur projet.

A la lecture du document, il est constaté :

- Que la surface de vente des parcelles pour la mairie est de 6 152 m² et est décomposé en 7 lots (soit une surface moyenne de 879 m² / lot).

- Qu'une bande de terrain d'une largeur de 20 m sépare le mur du préau de l'école actuellement en construction et la limite de propriété de la parcelle du lotissement. Cette bande de terrain pourrait permettre à la commune d'envisager une future extension pour l'école tel que la réalisation d'un appentis en mitoyenneté du préau (Exemple : Projet possible d'une future cantine et salle de garderie...).
- Que l'entrée du lotissement est à sens unique côté Mairie et à double sens côté route départementale RD10.
- Qu'est représentée le long de la RD10, une zone piétonne que souhaiterait réaliser la commune pour des questions de sécurité piétonne et également du fait que les réseaux d'assainissement de la commune seraient implantés sous cette emprise. Cette acquisition permettrait d'éviter toute servitude sur terrain d'autrui.

Monsieur le Maire explique ensuite, qu'a été réalisé ce jour, le bornage du périmètre futur du lotissement contrairement avec les propriétaires des parcelles mitoyennes. Monsieur le Maire présente aux élus le plan topographique du bornage réalisé.

Monsieur le Maire précise que des délibérations sur les points suivants doivent être prise pour faire avancer le projet :

- La délibération doit rappeler ou faire mention de l'inscription du projet au budget communal,
 - Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents au Permis d' Aménager,
 - Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de Permis d'Aménager en vue son instruction,
 - La commune s'engage à réaliser, entretenir et gérer les espaces communs y compris la voirie avant leur transfert dans le domaine public et au-delà,
 - Dans le cadre de la viabilisation du lotissement communal et dans l'attente de la construction de maisons, les travaux de voirie définitive, des bas-côtés, l'aménagement et plantation des espaces verts ainsi que l'éclairage public éventuel seront différés. La Mairie s'engage à réaliser ces prestations dans la limite de 5 à 6 ans de la date de délibération, soit avant l'année 2024 et en assurer l'entretien jusqu'au transfert dans le domaine public de la Commune et au-delà,
- ➔ ***La délibération est prise et le conseil valide à l'unanimité l'ensemble des points énumérés ci-dessus.***

2-02- Eclairage aire de loisirs multisport

Monsieur Yannick BAUGUIL, en charge du suivi du dossier, fait un point sur l'avancement du projet.

A ce jour, les travaux sont en phase de finition, il ne reste plus qu'à poser les filets.

Il précise que la réception des travaux aura lieu le 30 juillet 2018 à 14h30
Sur site.

Monsieur Yannick BAUGUIL informe également qu'un règlement intérieur doit être réalisé et affiché sur l'aire de loisir.

Il est ensuite évoqué l'option de réaliser ou non l'éclairage du multisport.

Le montant des travaux s'élèverait à :

- Partie terrassement et réseau = 3 145.20 € T.T.C. (Cf. offre de la société PUECHOULTRES n°17010016 en date du 17/01/2018)
- Partie électricité = 4 041.04 € T.T.C. (Cf. offre de la société NAUCELLE ELEC n°D 2 540 en date du 17/01/2018)

⇒ **Soit un coût global de 7 186.24 € T.T.C.**

A ces travaux s'ajouterait une petite prestation complémentaire consistant à la création d'un point d'eau au droit de l'aire Multisport.

Monsieur le Maire précise que le coût de ces travaux est également subventionné puisque l'enveloppe globale est respectée. La part à charge de la commune serait estimée à 1 437.25 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande l'avis aux élus sur le choix de réaliser ou non les travaux d'éclairage extérieur et l'ajout d'un point d'eau.

⇒ ***Le conseil est favorable à l'unanimité pour valider et réaliser l'option de l'éclairage et l'ajout du point d'eau.***

2-03- Acquisition foncière FRONS

Monsieur le Maire fait rappel et lecture du précédent compte-rendu du conseil municipal :

Monsieur Pierre LACOMBE souhaite faire un don à la commune d'une bande de terrain en bordure de la place centrale de FRONS sur lequel sont implantés de très beaux platanes. A juste titre Monsieur Pierre LACOMBE, émet la condition qu'ils ne soient jamais abattus (...).

Les élus réitèrent leur accord sur cette demande mais souhaitent toutefois ajouter la mention : « sous réserve qu'en cas de danger grave et imminent ou de maladie constatée par expertise professionnelle, la commune s'autorise le droit de faire abattre les arbres en question ».

Monsieur Pierre LACOMBE émet le souhait que la mairie traite les joints du muret en pierre de son cimetière située au droit du terrain de quilles communal. En effet certaines pierres se décollent.

Monsieur le Maire demande l'avis aux conseillers municipaux.

➤ ***Le conseil propose que soit réalisée une reprise des joints extérieurs du muret en pierre du cimetière de Monsieur LACOMBE par notre agent communal, en compensation du don du terrain situé face à la résidence des Platanes (parcelle 446). Cette mention devra être également portée dans la délibération retenue.***

2-04- Questions diverses

Avant d'aborder le sujet des questions diverses, Monsieur le Maire remercie et félicite vivement l'ensemble des conseillers municipaux de leur investissement pour la commune.

2-04-01- Demande de C.U.B. :

Monsieur le MAIRE informe les élus des avis obtenu pour le C.U. du Terrain de M. LEKBIR et le C.U. Association Chasse. Les avis sont les suivants :

- ***C.U. Terrain de M. LEKBIR***

Rappel de l'objet du C.U. :

Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux d'acquérir ledit bien moyennant une somme modique (environ 1 500.00 €) à la condition que cette construction puisse être réaménagée afin d'y implanter soit une salle pour les associations d'environ 80 m² soit une salle pour les besoins de stockage du matériel communal.

Avis sur l'obtention du C.U. :

Le terrain objet de la demande ne peut être utilisé pour les opérations projetées compte tenu qu'il se situe dans un périmètre agricole.

Toutefois, s'agissant d'un changement de destination, un permis de construire portant sur la réalisation d'un projet communal pourrait seul être autorisé dès lors qu'une servitude de réciprocité, avec les agriculteurs proches du projet, serait jointe au dossier et que le bâtiment envisagé appartienne à la commune.

Une autre solution possible, serait d'implanter le projet sur le fond de la parcelle afin de s'éloigner du périmètre agricole. Monsieur le Maire va se renseigner sur cette solution auprès des services concernés.

- ***C.U. Association de la chasse***

Rappel de l'objet du C.U. :

Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux d'étudier la possibilité d'optimiser les vestiaires du terrain de football existant par la mise aux normes des installations (électricité, chauffage, douches...) et création attenante d'une salle pour

les associations d'environ 80 m². Une partie de cette salle pourrait être notamment réservée aux besoins de stockage du matériel communal.

Avis sur l'obtention du C.U. : Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont prévus par les chasseurs.

2-04-02- Demande d'autorisation de l'association de chasse

L'association de Chasse demande l'autorisation à la commune de pouvoir créer une zone sur une partie du terrain communal proche du futur local de chasse où seraient enterrées et échauffées les viscères des gibiers dépecés. Cette pratique étant tolérée par la fédération de la chasse.

☞ Le conseil refuse à l'unanimité que les abats des gibiers dépecés soient enterrés sur le terrain communal attenant au terrain de football.

2-04-03- Questionnaire sur le S.C.O.T.

Afin de poursuivre le travail engagé pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) et dans l'optique de répondre de manière adaptée aux spécificités locale, un questionnaire à compléter par les communes a été diffusé par le PETR Centre Ouest Aveyron.

Monsieur le Maire procède à la lecture de ce questionnaire.

Les questions sont orientées sur les volets de l'habitat et des zones d'activités.

Ce dernier est à retourner au PETR Centre Ouest Aveyron avant le 10 septembre prochain.

2-04-04- Adhésion à l'A.D.I.L.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré récemment Monsieur Bruno ALARY, directeur de l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Aveyron). Monsieur ALARY a récemment porté son aide et expertise à la commune sur le Dossier « location » et grâce à ses explications sur les démarches et procédures à suivre dans le cadre d'une expulsion d'un locataire ayant de nombreux impayés.

L'A.D.I.L. permet d'accompagner gratuitement les personnes, quel que soit leur statut (élu, particulier, professionnel, travailleur social, propriétaire ou locataire ...) ou l'objet de leur démarche, sur toutes les questions d'ordre juridique, financier et fiscal, liées au logement et à l'habitat ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

L'A.D.I.L. diffuse et explique toutes les évolutions législatives et nouvelles dispositions relatives au financement et à la fiscalité du logement, aux rapports locatifs, à l'accession à la

propriété, aux contrats de construction et à la copropriété, à l'investissement locatif et aux nouvelles réglementations énergétiques.

Elle contribue également, au sein de différentes instances, à la prévention des impayés de loyer et à la lutte contre l'habitat indigne au bénéfice des personnes et familles en difficultés.

L'A.D.I.L. est également un principal interlocuteur et accompagnant dans les démarches et questions liées aux rénovations énergétiques de l'habitat.

L'A.D.I.L. sollicite donc notre commune à adhérer à leur structure moyennant une cotisation annuelle calculée sur la base de 0.12 € par habitant soit 70.56 € / an pour notre commune (0.12 € / 588 habitants).

Monsieur le Maire propose aux élus d'adhérer à cette structure pour l'année 2019

☛ L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à l'A.D.I.L. pour l'année 2019 et de payer la cotisation annuelle de 70.56 €.

2-04-05- Rencontre avec l'A.J.A.L. :

Monsieur le Maire a eu la récente visite de M. DELBRUEL Basile membre (co-président) de l'Association Jeunesse Art et Loisirs (A.J.A.L). Ce dernier lui a présenté les missions réalisées par l'A.J.A.L.

L'A.J.A.L. a été créée en 1966. C'est une association à but non lucratif (loi 1901). Elle est organisatrice de nombreux événements culturels et artistiques (spectacle itinérant) depuis 2003 sur le Pays Ségali. Cette association s'appuie sur 3 valeurs fondamentales pour le fonctionnement et la réalisation de ses divers projets à savoir :

- Engagement
- Diversité
- Transmission

M. DELBRUEL souhaite que la Mairie accepte que l'A.J.A.L. puisse réaliser un spectacle sur notre commune sachant que le Pays Ségali participe financièrement au même montant que le montant éventuellement investi par la commune.

2-04-06- Délibération pour une motion de soutien aux demandes faites par le Collectiu Occitan :

Le gouvernement prépare une grande réforme du service public audio-visuel.

Dans ce contexte le Collectiu Occitan souhaite que France 3 Occitanie devienne une vraie chaîne régionale à vocation généraliste. Quatre demandes sont ainsi détaillées :

- une présence quotidienne de l'Occitan,
- plus d'égalité dans le traitement des langues régionales par France 3,

- que cette égalité s'applique aux radios locales du service public, celles du réseau France Bleue,
- enfin et surtout que France 3 Occitanie soit une véritable télévision de pays, qu'elle maintienne et développe ses rédaction locales.

Monsieur le Maire propose aux élus le vote d'une motion de soutien aux demandes faites par le Collectiu Occitan.

➡ La délibération est prise et le conseil valide à l'unanimité le vote d'une motion de soutien aux demandes faites par le Collectiu Occitan.

2-04-07- Schéma directeur de signalisation de Pays Ségali Communauté :

Le Pays Ségali Communauté va entreprendre la réalisation du Schéma directeur de signalisation sur l'ensemble de son territoire (23 communes).

Une étude de signalisation d'information locale a donc été confiée au bureau d'étude ASCODE.

L'objectif de cette étude est de pouvoir disposer d'un cadre homogène et cohérent sur l'ensemble du territoire pour la signalisation des équipements et des activités à vocation touristique et économique, sans oublier les services de proximité.

Il est important de bien comprendre qu'il ne s'agit pas de dispositifs publicitaires mais d'outils réglementés de guidage et d'information de l'automobiliste. En outre, la signalisation s'adresse avant tout à des personnes qui ne connaissent pas le territoire.

Cette mission a débuté le 20 juillet dernier par une réunion de lancement et de cadrage de l'étude.

La première étape consiste à réaliser un recueil de données aussi exhaustif que possible et d'établir un diagnostic de la situation actuelle en matière de signalisation.

Dans cette optique un questionnaire a été adressé aux communes. Ce dernier est à renseigner et à retourner au plus tard pour le lundi 27 août prochain. Les réponses de ce dernier vont permettre de recenser les besoins sur le territoire communal et viendront compléter le relevé effectué par la société ASCODE.

2-04-08- Fond de développement pour la vie associative :

Une partie de l'ancienne réserve parlementaire est venue abonder le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) géré par la préfecture (Montant départemental = 160 000 €). Le décret instituant ce nouveau FDVA est paru le 08 juin et laisse un calendrier très court pour sa mise en place. La mécanique prévue par le décret met en œuvre la

proximité départementale et le pilotage régional : le niveau départemental instruit et évalue les dossiers déposés par les associations, le niveau régional attribue les fonds.

L'utilisation de ce fond a pour vocation à soutenir largement toutes les associations visant à développer la vie des territoires (sont exclues les associations culturelles, para-administratives ou politiques).

L'appel à projet pour les associations est ouvert dès à présent et sera clos le 9 septembre prochain pour en permettre l'instruction du 09 au 28 septembre et le paiement en octobre au plus tard.

La DDCSPP a mis en place une procédure sur plateforme « démarche simplifiée » afin que les associations puissent déposer leur dossier simplement. Adresse du site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/nouveau-fdva-12>

2-04-09- Congrès national des Maires :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le congrès annuel des Maires et Présidents de communautés de France se déroulera du 20 au 22 novembre prochain au Parc des expositions Paris Porte de Versailles.

Ce congrès est ouvert à tous les élus, Maires, Adjointes et conseillers municipaux ainsi qu'à leurs conjoints.

L'A.D.M. 12 propose, comme fait depuis 2009, un déplacement en groupe sous plusieurs formules dont le détail et coût sont précisés dans la fiche de réservation.

33 places d'avion sont, à ce jour, disponibles et doivent être confirmées d'ici le 24 septembre prochain.

Par ailleurs, l'A.D.M. organisera, pendant le congrès, une soirée le mardi 20 novembre. Cette année, elle propose de profiter du nouveau spectacle du LIDO : Paris Merveille.

La séance est levée et la date de la prochaine réunion est à fixer

Fin du compte rendu